



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 107529

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la participation au dépistage du cancer du sein organisé en 2010. L'Institut de veille sanitaire (InVS) a récemment révélé que le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein a affiché un léger recul en 2010, passant de 52,3 % en 2009 à 52 % de la population cible. Au total, plus de 2,36 millions de femmes ont bénéficié du dépistage organisé du cancer du sein en 2010. Les chiffres communiqués par l'InVS révèlent des disparités entre les régions. Pour la période 2009-2010, de nombreuses régions ont affiché des taux de participation supérieurs à 60 %, à savoir le Limousin, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire. *A contrario*, la Corse, la Guyane, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France ont présenté des taux inférieurs à 45 %. Paris est le département dans lequel le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein a été le plus faible (27,1 %) sur la période étudiée. Cependant, l'objectif européen tend à atteindre un taux de participation d'au moins 70 %. Ainsi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour remédier à la baisse constatée pour 2010, aux inégalités régionales de participation, mais aussi pour se rapprocher dans le futur de l'objectif européen.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107529

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 2011, page 4419

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)